

IrriFlash !

IrriFlash 2023 N° 1 - Vendredi 21 avril 2023

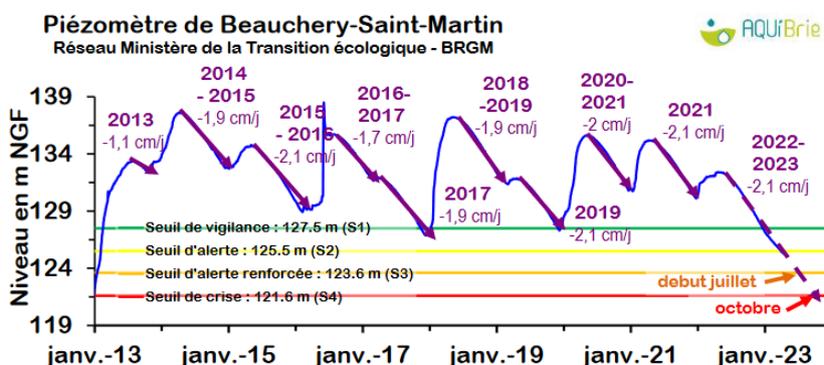
Ronan OLIVO, Chargé d'études gestion quantitative, Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France
01 64 79 31 15 / 06 07 18 14 37 / ronan.olivo@idf.chambagri.fr

Nouvelle restriction d'irrigation sur la nappe du Champigny Est (cf page suivante) : Alerte

Nappe souterraine	Secteur	Niveau de restriction	Mesures de restriction
Nappe de Champigny	Champigny Est	Alerte	Toutes cultures hors spécialisées : Réduction de 5 % du quota restant à utiliser Cultures légumières et maraîchères, horticulture, pépinière, gazons, arboriculture, plantes aromatiques, et serres : Aucune réduction

En effet voici le niveau actuel de la nappe du **Champigny Est** et les projections à venir (Aqui'Brie) :

i
D'après nos estimations, le niveau de la nappe à Beauchery-St-Martin devrait passer sous le seuil d'alerte renforcée début juillet puis sous le seuil de crise en octobre.



Pour rappel, voici les restrictions liées aux passages des seuils sur la nappe de Champigny :

Seuils	Restrictions
Vigilance	Aucune
Alerte	→ Toutes cultures hors spécialisées : - 5 % du quota restant à utiliser → Cultures légumières et maraîchères, horticulture, pépinière, gazons, arboriculture, plantes aromatiques et serres : aucune réduction
Alerte Renforcée	→ Toutes cultures hors spécialisées : - 20 % du quota restant à utiliser → Cultures légumières et maraîchères, horticulture, pépinière, gazons, arboriculture, plantes aromatiques, et serres : aucune réduction
Crise	→ Toutes cultures hors spécialisées : - 40 % du quota restant à utiliser → Cultures légumières et maraîchères, horticulture, pépinière, gazons, arboriculture, plantes aromatiques, et serres : - 5 % du quota restant à utiliser

➔ La DDT 77 enverra très prochainement les notifications de volumes 2023 aux irrigants du Champigny.

Restrictions maintenues

Département	Zone d'alerte	Niveau de restriction	Mesures de restriction
77	-Grand Morin - Réveillon	Vigilance	Aucune
78	-Seine -Sud-Est - Sud-Ouest	Vigilance	Aucune
78	Centre	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdit, sauf pour la défense incendie et pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
Paris & proche couronne	Zone 2a : Réveillon et Morbras	Vigilance	Remplissage plans d'eau : Interdit du 15 juin au 30 septembre pour les plans d'eau alimentés par des prélèvements en cours d'eau ou nappe d'accompagnement, sauf pour la défense incendie

Lien vers la carte des arrêtés préfectoraux en vigueur : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Sous-secteur et ZRE, Nappe de Champigny

Seine-et-Marne

